



Facture Extermination Rats

Par **AurelG**, le **16/03/2023** à **12:54**

Bonjour,

Nous sommes en location dans un meublé avec charges comprises dans le loyer. Nous avons subi la présence de rats dans les murs il y a quelques mois, après avoir informé la propriétaire et réalisé plusieurs devis, j'ai fait intervenir un exterminateur (après accord propriétaire car elle se trouve à l'étranger). L'exterminateur a posé des appâts et pièges, il m'a informé des problèmes liés au logement et m'a indiqué les travaux à réaliser pour éviter le retour des rats dans les murs.

La propriétaire m'a remboursé l'intervention comme convenu (j'avais fait l'avance), et je l'ai informé des travaux à réaliser.

Cependant la propriétaire prévoit de vendre le logement d'ici quelques mois, durant notre bail, et au lieu de réaliser les travaux nécessaires pour empêcher le retour des rats dans les murs : elle a fait revenir l'exterminateur pour poser plusieurs pièges supplémentaires et nous réclame de payer les appâts détaillés sur la facture (sachant que la quantité correspond à 1 an de recharge des pièges).

Tout cela sans nous avoir consulté avant puisque la logique était de faire réaliser les travaux nécessaires à la décence du logement.

Je précise que nous sommes des locataires propres, et la présence de rats n'est aucunement lié à un manque d'entretien du logement.

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement